



Titulaire contrat edf et embrouilles

Par **liorah84**, le **20/04/2014 à 23:36**

Bonsoir, rnvoila mon grand souci. J'ai emménagé en novembre dans une maison dotée depuis 22 ans d'un contrat edf en ejp. Contrat qui ne se fait plus car très avantageux. En janvier mon propriétaire reçoit la facture a son domicile. 126€ de décembre a janvierrnpour des raisons pratiques, il me soumet l'idée de faire le changement d'adresse. Chose que j'ai fait auprès d'edf par téléphone rnhors ils ont changé l'adresse mais aussi le titulaire du contrat et le contrat lui même, je ne suis plus bénéficiaire de l'ejp mais du "tarif bleu" ma facture de février a avril s'élève a 986€rnquels recours sont possible pour remettre me contrat initial ? Restituer le titulaire du contrat a savoir mon propriétaire ? Récupérer l'ejp ? rnenceinte et maman d'un bébé de 16 mois je suis désespérée et ne cesse de pleurer. Je supplie votre aide

Par **cocotte1003**, le **21/04/2014 à 02:26**

Bonjour, comme vous le dites, ejp n'existe plus. A l'occasion d'un changement, Edf le supprime. Il n'y a pas de solution, d'antan qu'il est interdit de vendre de l'électricité, votre bailleur n'a pas le droit de recevoir vos factures à son nom sauf si vous avez in bail meublé, cordialement

Par **liorah84**, le **21/04/2014 à 02:44**

Non c'est un bail vide.rnle propriétaire a reçu ma facture a son domicile mais justement pour faciliter la réception des courrier j'ai demandé un simple changement d'adresse de facturation pas de résiliation du contrat. Je voulais simplement que le titulaire du contrat reste le

propriétaire et que je reçoive les facture a mon nom chez moi comme il faisait depuis 22 ans sans soucis
je vous raconte pas le conflit avec lui maintenant et mon début de grossesse dans cette ambiance
alors tout est fichu ? Aucun espoir ?

Par **cocotte1003**, le **21/04/2014 à 08:36**

Non, le bailleur n'a pas le droit de garder le contrat à son nom, cordialement

Par **liorah84**, le **21/04/2014 à 13:53**

Merci de votre réponse, mais est il normal de payer 980€ en 2 mois sachant que je n'utilise pas le chauffage
s'ils ont coupé l'ejp sans le débrancher du compteur c'est que je paye donc 2 abonnements alors ? Le compteur est spécifique a l'ejp et le voyant sur mon tableau électrique est toujours actif
mon compteur tourne en permanence en heures pleines.
si le contrat doit être a mon nom pourquoi je ne peux plus bénéficier de l'ejp ?

Par **Lag0**, le **21/04/2014 à 14:26**

Bonjour,
comme il a été dit, l'option EJP (effacement des jours de pointe) n'est plus disponible pour un nouveau contrat. Il ne vous est donc plus possible d'y souscrire.
Voir avec EDF, ou le fournisseur de votre choix, quel tarif est le mieux pour votre situation.
Pour ce qui est de votre consommation, sans savoir exactement de quels équipements vous disposez, 980€ pour 2 mois me semblent effectivement extrêmement cher. Pour exemple, pour ma maison de 100m2, je paie moins de 100€ pour 2 mois (chauffage et eau chaude au gaz).

Par **liorah84**, le **21/04/2014 à 16:46**

Bonjour lag0
depuis le nouveau contrat, j'ai fait un relevé des compteurs samedi après midi et aujourd'hui à 14h30 le compteur heures creuses n'a pas bougé par contre le heures pleines est passé de 35043 à 35071. Il ne cesse de tourner en heures pleines en continu
est il possible que suite à l'ouverture de ce contrat, les branchements non débranchés (aucun agent edf n'est venu) fausse ou chevauche le nouveau contrat ?
le contrat ejp n'existe plus certes, mais peuvent ils s'ils le souhaite me le remettre ?
maison de 70 m2 avec ballon d'eau, le ve vaisselle et lave linge c'est tout...

Par **valye**, le **21/04/2014 à 17:19**

Bonjour, j'ai eu des soucis de grosses factures je vous conseille déjà de tout débrancher mais tout !! car il est normal que votre compteur tourne en continu on a toujours une horloge de

four ou notre frigo qui tourne en continue, puis vous relevez votre compteur avant la coupure puis vous patienté 15 minutes puis vous relevé le compteur à nouveau si les chiffres ont bougés c est qu il y a un problème (verifier bien d avoir VRAIMENT tout tout débrancher) puis dans un second temps relever votre compteur chaque matin à 10 heures par exemple puis chaque soir vers 19 heures (toujours à heures fixe) pendant au moins 15 jours car si vous voulez plus tard contester vos factures il faut que vous ailliez ces informations là pour voir si votre consommation est extravagante ou pas !! Faites déjà ceci est si vraiment allez voir une assistante sociale et faite une demande de FSL pour l énergie ils vous aideront à payer cette facture là déjà. Bon courage à vous et ne baissé pas les bras surtout.

Par **liorah84**, le **21/04/2014** à **17:38**

On m'a dit d'écrire au service client en A/R... Fairnon m'a donné le numéro du service consommateur et fraudes.rnpuis l'adresse du médiateur edfrnrnje n'ai pas de lampe four, et celle du frigo nous l'avons retiré tout de suite car inutile.rnrnpar contre, demain je vais faire le point chez edf. Parce que 980€ c'est impossible. Comme je l'ai dit, je suis enceinte de 3 mois, maman d'un bébé de 16 mois, je ne mange plus, ne dors plus et pleure sans arrêt... J'espère tomber sur quelqu'un d'humain demain

Par **valye**, le **21/04/2014** à **18:37**

Il est très difficile de faire dire à EDF que les factures sont étrangement élevés!! j ai eu des facture de 2500 euros années et même eux ils disaient que c etait vraiment enormes mais comme je n ai jamais réussi à prouvé pourquoi et comme ils en ont déduis que c etait parceque mon appartement n était pas isolé cela expliquait mes factures elevés. après quand je parle de lumière sur votre frigo c est juste pour vous dire que votre compteur tourne tout le temps car il y a de l électroménager qui tourne toujours comme le frigo ou autre. Ils vont vous faire les test dont je vous parlent comme ils me les ont fait faire aussi. J ai bataillé des années avec eux car à mesure que je payai je recevait des factures ENORME et je n arrivais pas à remonter la pente mais grace a mon assistante sociale et un dossier de surendettement juste pour EDF j ai pu repartir à zero !! Ne desespérer pas il y a toujours des solutions et des gens compétents pour vous aider moi j y suis arrivé avec des factures de 5000 euros a force de cumulé et j y suis arrivé !!!

Par **liorah84**, le **21/04/2014** à **21:41**

Merci, rnvous me rassurez... Enfin un peu ! J'espère ne pas en arriver la quand même, nous qui voulions acheter d'ici l'arrivée de bébé, avec un dossier de sur endettement je peux dire adieu a ce doux revernrnpour l'électroménager nous sommes économes et équipée de prise qu'on éteint tous les soirs, et nous avons une cheminée ce soir il fait 20 degrés et le disjoncteur de chauffage est éteint. Quand je dis que le compteur tourne en continue, c'est qu'il tourne rapidement et les chiffres d'heures creuses ne bougent pasrnnrnje craint que mes factures s'accumulent et voir ma vie ruinée pour une conseillère de Bref, je vais a edf demain, j'apporterai mon échographie et peut être auront ils pitié a me voir pleurer toutes les

larmes de mon corps... Je suis a bout, mon compagnon me voit sombrer. Comment peut on passer de 126€ a 980€ c'est impossible bon sang

Par **Lag0**, le **22/04/2014** à **08:46**

Bonjour,
Vous avez donc un cumulus électrique (chauffe-eau), quel age a t-il ? N'est t-il pas entartré ? Car un chauffe-eau entartré va consommer beaucoup plus et pourrait expliquer que votre "compteur tourne beaucoup". Commencez par couper le disjoncteur de ce chauffe-eau et regardez si le compteur tourne toujours autant.
Et pour ce qui est de votre compteur qui ne tourne qu'en heure pleine, c'est parfaitement normal si vous n'avez pas souscrit un abonnement HP/HC. Mais attention, un tel contrat est bien plus cher que le contrat classique et l'économie apportée sur les consommations en HC n'est pas toujours suffisante pour compenser cette augmentation de tarif, surtout si vous n'utilisez pas de chauffage électrique.